

Image not found or type unknown



Rupture à l'amiable de cdi pour toucher le chômage pendant un mba

Par **New one**, le **01/03/2010** à **22:30**

Bonjour,

Je viens d'être accepté dans un MBA Français qui dur 1 an.

Je suis chez mon employeur depuis 9 mois, et lui ai annoncé mon prochain départ.

1/ Afin de diminuer le coût total du MBA, je souhaiterais savoir s'il est possible de toucher le chômage pendant la durée du MBA. Si je démissionne je suppose que non, mais si je fais une rupture à l'amiable, ai-je droit ensuite au chômage?

2/ Si en sortie de mon MBA je veux créer une entreprise, est-ce que le fait d'avoir fait une rupture à l'amiable au lieu de démissionner me permettra de toucher le chômage lors des premiers mois de la création d'entreprise?

Merci,

New one